

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE  
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-trois, le samedi 4 Février à 9 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Frédéric CHAZELLE, Sandrine HAUTEVILLE, Yvan CARRET, Thibault CALMARD, Mireille CARRET

Absent (1) : Gérard ROURE

Procuration (1) : Gérard ROURE a donné procuration à Yohann CARRET

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Guy CHAZOT

Date de la convocation : 26/01/2023

**1 ► DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023 ET DU FIC 2023 POUR DES TRAVAUX DE  
VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des voiries communales visitées et retenues par la commission des chemins qui nécessitent de grosses réparations. Il propose de programmer la remise en état de ces voiries dans le courant de l'année 2023.

Cette liste comprend les villages ci-après :

- BICHELONNE
- LISSONNAT

L'ADIT 63 a réalisé une estimation détaillée des travaux pour 48 845,55 € HT.

Les travaux pourraient être subventionnés par le FIC et la DETR.

La DETR ne peut financer que 39 738,50 € HT de travaux car 60 261,50 € HT de l'enveloppe de 100 000 € sur 2 ans ont déjà été utilisés en 2022.

Pour le FIC, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de plafonner la demande de subvention à 40 000 € HT afin de conserver, pour d'autres projets ultérieurs, un peu de l'enveloppe FIC allouée pour 4 ans (2023 – 2026).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

↪ **accepte** de réaliser les travaux de remise en état des voiries citées ci-dessus pour 48 845,55 € HT une fois les accords de subvention obtenus

↪ **charge** Monsieur le Maire de monter des dossiers de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. auprès de la Préfecture ainsi qu'au titre du F.I.C. auprès du Conseil Départemental

↪ **accepte** la proposition de Monsieur le Maire de plafonner la demande de subvention auprès du FIC à 40 000 € HT afin de conserver, pour d'autres projets ultérieurs, un peu de l'enveloppe allouée pour 4 ans (2023 – 2026).

**AR Prefecture**

063-216303099-20230204-20230204\_01-DE  
Reçu le 06/02/2023

↪ accepte le plan de financement suivant pour les travaux :

\* subvention D.E.T.R. 30% de 39 738,50 € : 11 921,55 euros

\* subvention F.I.C. 40% de 40 000,00 € : 16 000,00 euros

\* autofinancement : 20 924,00 euros

→ Soit un total de 48 845,55 € HT

↪ donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes démarches nécessaires afin de faire aboutir ce dossier.

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,*

Le Maire,  
Michel ROCHE

